



Montreuil, le 27 juin 2022

Monsieur Pap N'Diaye
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Situation des personnels AESH et demande d'audience

Monsieur le ministre,

Avant même qu'une grande concertation autour de l'école s'engage, nous vous demandons de convoquer en urgence un groupe de travail ministériel pour renégocier la grille de rémunération des AESH.

Cette dernière est devenue totalement obsolète en moins d'un an, et ce n'est pas faute d'avoir alerté sur ce risque. Actuellement, seulement 3 points d'indice majoré séparent une ou un AESH en CDI dans sa 9^{ème} année d'exercice d'une ou d'un AESH dans sa 1^{ère} année de CDD tandis que lors de son entrée en application, la grille affichait un écart de 20 points d'indice majoré. Les deux premiers échelons (6 ans de CDD) correspondent à une rémunération au SMIC. Nous vous alertons sur la situation de grande pauvreté dans laquelle sont plongés des milliers d'AESH dans le contexte inflationniste que vous connaissez. Ce tassement des grilles supprime l'évolution et la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour les AESH. C'est inacceptable.

Vous déclarez vouloir une rentrée réussie. Par leur professionnalisme, les AESH contribuent pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Mais cette réussite est liée aux questions de rémunération et de conditions de travail. Cela ne peut se réduire à l'annonce de l'emploi de 4000 AESH alors même que les académies peinent à embaucher.

C'est pourquoi nos organisations syndicales vous demandent de convoquer un groupe de travail sur la grille indiciaire des AESH au plus vite, étant entendu que nous revendiquons à terme un statut au niveau de la catégorie B.

Par ailleurs, nous souhaitons pouvoir être reçus en audience pour échanger sur d'autres points prégnants pour ces personnels :

- Dégradation des conditions de travail des AESH avec la généralisation des PIAL dont nous avons, à maintes reprises demandé l'abandon. Les PIAL engendrent des emplois du temps éclatés avec des personnels assurant le remplacement de leurs collègues absents, et transforment les AESH en personnels déplaçables du jour au lendemain sans aucun respect de leur travail ni de l'intérêt des élèves.

- Non renouvellement de contrats dans beaucoup d'académies y compris lorsque la Cdisation est possible.
- Les quotités travaillées incomplètes imposées aux AESH par l'Éducation nationale génèrent des salaires trop faibles pour vivre dignement de leur travail et le multi employeur ne peut pas être la solution au problème.
- Enfin, le glissement terminologique de l'élève vers l'enfant auquel nous assistons actuellement va à l'encontre d'une reconnaissance du métier d'AESH.

Dans l'attente d'évoquer ces sujets lors d'une audience que vous voudrez bien nous accorder et souhaitant vivement voir avancer les conditions de rémunérations, de travail et la création d'un statut des AESH, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, l'expression de notre attachement sincère au service public d'éducation.